



# CIVRAY



## Mairie de Civray

2 PLACE DE L'ÉGLISE, 18290 CIVRAY  
TEL : 02.48.55.14.09



[mairie.civray@gmail.com](mailto:mairie.civray@gmail.com)



Commune de Civray-18290

[www.civray-cher.fr](http://www.civray-cher.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 13h30-17h

Mardi et mercredi : 9h-12h

Jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-17h

Samedi : sur rendez-vous avec Mme Le Maire

Chères Civrayennes, Chers Civrayens,

Ce début d'année est le moment où nous dressons le bilan des actions menées lors de l'année écoulée et présentons les projets envisagés.

L'année 2023 a été riche en évènements. Sur le plan international, elle a été particulièrement difficile, principalement à cause de tous les conflits armés : j'ai une pensée pour toutes les victimes d'Ukraine, d'Israël, de la bande de Gaza... Inlassablement, l'Histoire se répète et nous devons défendre nos libertés et nos valeurs.



Malgré les répercussions négatives sur notre vie au quotidien, je me satisfais de vous voir vous réunir de plus en plus nombreux, tout au long de l'année, lors des différentes manifestations organisées sur notre territoire. C'était un des axes de travail annoncés lors de notre élection et je pense que nous commençons à atteindre une certaine dynamique. Ce sont toujours des moments simples, de rencontre et de partage. Je remercie d'ailleurs les associations de la commune, ainsi que les commerces itinérants, qui participent au développement de ce vivre-ensemble.

En terme de travaux, nous avons finalisé des chantiers débutés en 2022. Vous pourrez les découvrir en feuilletant le bulletin municipal, tout comme vous découvrirez les futurs projets. Parmi eux, il y en a un qui me tient particulièrement à cœur car il montre notre intérêt et notre attachement à nos habitants vieillissants. Nous travaillons sur la possibilité d'accueillir sur notre commune une résidence seniors à taille humaine de type MARPA. Ce projet, à moindre coût pour la collectivité, répondrait à un réel besoin sur le territoire. Nous aurons l'occasion de communiquer à ce sujet prochainement.

Enfin, j'ai une pensée particulière pour nos concitoyens qui nous ont quittés cette année, ainsi que pour leurs familles.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une belle et heureuse année ! Qu'elle vous apporte la santé, de la joie, de l'amour, de la sérénité et qu'elle voie vos projets se concrétiser !

Sonia PAZOS-MONVOISIN

### Les naissances

JANSEN Yann le 10/01  
FERNANDEZ Aaron le 03/03  
ROBIN Alban le 20/07  
SEIDEL Garance le 02/08  
LUNEAU Elsa le 03/08  
LE GARFF Nolan le 02/09  
LEGRAND Elliott le 09/10  
NICOLAS Enora le 16/10  
DUCLAUX Aaron le 17/12  
ESTEVEZ-VILLAR Milo le 20/12  
ESTEVEZ-VILLAR Rafaél le 20/12

### Les adieux

STEIN Jeannine le 12/02  
LHOPITEAU Jacqueline le 15/04  
FABIEN Joseph le 07/05  
BERRIOT Jean-Yves le 23/05  
FOUGERES Yannick le 29/06  
DZIEGIELENSKI Patrick le 10/08  
JACQUIN René le 15/08  
DESCHATRES Claude le 03/10  
GAGNE Eric le 14/10  
POINOT André le 15/10

### Les mariages

GENEST David et COQUELET Laëtitia le 20/05  
SALMON Hervé et LEGRAND Marion le 03/06  
LACAILLE Pierre-Yohann et CHAPU Mégane le 24/06

### Les PACS

BERNARDIN Olivier et SIMONET Lydia le 16/01  
JALLET Vincent et COURSEAU Marie le 16/05  
MERCIER Johan et PRUDHOMME Chloé le 02/11  
PEREIRA Raphaël et IZORET Alexia le 08/12

### Sommaire

Le mot du Maire .....	p02
Les naissances, les mariages et PACS, les adieux .....	p03
Les investissements 2023.....	p04
Les travaux réalisés .....	p05
Projets 2024.....	p06
Ecole et services périscolaires.....	p10
Vie communale .....	p14
Informations diverses .....	p22

## Investissements 2023

### ECOLIS :

Réparation toilettes : 422.44 €  
Remplacement dalles plafond : 177.31 €

### MOBILIER ET ÉQUIPEMENT :

Taille-haie électrique : 543.54 €  
Pompe thermique : 259.00 €  
Mobilier bibliothèque : 563.26 €  
Dalle « historique des maires » et gravure monument aux morts : 824.40 €  
Rideaux non feu salle des fêtes : 736.97 €

### PROJET ACCESSIBILITE :

Places de parking et cheminements PMR salle d'Entrevins et église : 9 176.94 €  
Remplacement porte salle d'Entrevins : 4 020.79 €  
Carillons d'appel mairie, agence postale et salle des fêtes, et sécurisation marches salle des fêtes : 2 057.81 €

### TRAVAUX :

Passage en Led éclairage public du Coudray, la Chaume, Grande Rue : 4 835.85 €  
Extension éclairage public Grande Rue et Route de Bois-Ratier : 1 230.13 €  
Panneaux de signalisation : 591.67 €  
Remplacement lavabo toilettes salle des fêtes : 365.34 €  
Réparation porte cave et volet porte logement locatif : 526.98 €  
Repiquage toitures bâtiments communaux : 1 779.60 €  
Remplacement moteur volet roulant local pâtisseries : 338.06 €  
Mise en conformité salle des fêtes : 258.96 €  
Curages de réseaux d'évacuation des eaux pluviales : 3 222.36 €

## Plan REVE au Coudray (2<sup>ème</sup> partie) et extension du réseau

Après Bois-Ratier en 2021, une partie de la rue Bascoulard et la rue des Platanes au Coudray en 2022, la commune, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18), a engagé la rénovation de l'éclairage public sur le reste du Coudray. Ces travaux revêtent une importance capitale pour que la collectivité maîtrise son budget à l'heure de la hausse du coût de l'énergie, surtout qu'ils sont effectués dans le cadre du Plan « REVE », dispositif par lequel le SDE 18 prend en charge 70% du coût total HT des travaux, qui étaient d'un montant de 16 119.50 € HT (4 835.85 € restant à la charge de la collectivité).

La commune a profité de ces travaux pour ajouter deux points lumineux : l'un Route de Bois-Ratier et l'autre au bout de la Grande Rue (en direction de Saint-Florent-sur-Cher), pour un montant de 2 702.00 € HT, soit 1 230.13 € HT à la charge de la commune après la participation à hauteur de 50% par le SDE 18. En 2024, ce sera au tour d'Entrevins et du Barillon de bénéficier de cette rénovation.

## Travaux d'accessibilité

Comme évoqué dans le précédent bulletin municipal, la collectivité a décidé d'engager un programme de travaux pour finaliser la mise en accessibilité de ses bâtiments publics. La 1<sup>ère</sup> tranche, réalisée en 2022, consistait en la délimitation d'une place de parking dédiée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) pour l'ensemble mairie/agence postale communale et la salle des fêtes, et la réalisation de cheminements avec signalétique guidant vers l'entrée des bâtiments.

Pour la 2<sup>ème</sup> tranche du projet, la société Axiroute a réalisé les cheminements et places de parking à la salle d'Entrevins et à l'église. Pour harmoniser l'entrée de la salle d'Entrevins avec l'accès PMR, et dans un souci d'économies budgétaires, la réfection du dessous du préau en enrobé a été assurée par les services techniques communaux. Ceux-ci ont également pris en charge la partie sécurisation visuelle des marches d'accès à la salle des fêtes et installation de carillons d'appel (salle des fêtes, mairie et agence postale).



Le remplacement de la porte de la salle d'Entrevins a été commandé à la société Sevestre menuiseries. Ce remplacement a le double avantage de faciliter l'accès à la salle aux personnes en fauteuil et de réduire les déperditions de chaleur du bâtiment.



Ces travaux ont coûté 13 017.55 € HT (soit 15 255.54 € TTC) et ont été subventionnés à hauteur de 5 207.02 € par l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).



## Projet d'aménagements de sécurité – 1ère tranche

### Aménagement d'un passage surélevé dans le bourg et signalisation routière

La collectivité a engagé en 2023 un programme de sécurisation des voies communales car un certain nombre de secteurs ont été identifiés comme dangereux.

La première tranche de travaux consistera principalement en l'amélioration de la sécurité routière à l'entrée du bourg, zone particulièrement sensible et considérée comme prioritaire car elle dessert les services scolaires et périscolaires et dispose d'un abribus, point de ramassage pour les enfants fréquentant le collège et le lycée.

Le Conseil Départemental du Cher, via l'agence Cher Ingénierie des Territoires (CIT), a été consulté sur le dossier et a adressé à la commune ses préconisations. Ils ont ainsi proposé d'aménager un plateau surélevé en amont du carrefour avec la rue de la Garenne et de créer une zone où la circulation sera limitée à 30 km/h. Dans l'autre sens de circulation (en provenance de Saint-Ambroix), sur la même route des Chagnières, le CIT a proposé de changer les priorités de circulation afin que la voie ne soit plus prioritaire à chaque carrefour et que les véhicules roulent à une vitesse plus acceptable.

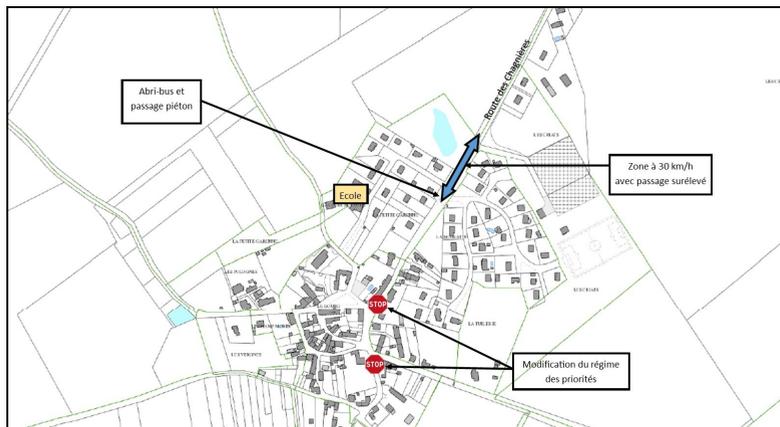
Les élus ont décidé d'inclure dans ce projet la sécurisation de l'abribus et du cheminement vers la rue de la Garenne, en direction du groupe scolaire, par la pose de potelets le long du trottoir. Le passage piéton sera également mis aux normes quant à l'accessibilité : installation de potelets, bordures basses et dalles podotactiles aux deux extrémités.

Des panneaux directionnels installés au carrefour de la route des Chagnières et de la rue de la Garenne permettront d'alerter les usagers sur la présence du groupe scolaire et appelleront à leur vigilance.

Sont également inclus dans cette première tranche de travaux la modification du régime des priorités du carrefour de la rue du Tanin et de la rue de la Grappe. Priorité sera donnée aux véhicules en provenance de la rue de la Grappe : la vitesse des véhicules circulant sur la rue du Tanin sera ainsi réduite à l'approche de la zone fréquentée par les enfants se rendant à l'arrêt de bus.

Les travaux d'aménagement du passage surélevé et de sécurisation de l'abribus de la route des Chagnières ont été confiés à la société TPB du Centre. Sur les autres secteurs, ce sont les services techniques qui se chargeront d'implanter la signalisation et d'effectuer le marquage au sol, selon les préconisations du CIT.

Le coût total du projet s'élève à 17 676.94 € HT, soit 21 212.33 € TTC. Deux subventions ont été sollicitées et obtenues : 5 303.00 € de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et 8 839.00 € au titre des Amendes de Police. Ces subventions représentent 80% du coût HT du projet.



## Programme de remplacement des hydrants de la commune

La maintenance des hydrants (bornes incendie) est de la compétence de la commune. La Communauté de communes FerCher, compétente en matière de distribution de l'eau potable, a cependant assuré le contrôle du fonctionnement des installations existantes et a transmis un état des lieux à la mairie. Les services techniques communaux sont d'ores et déjà intervenus pour répondre aux observations portées au rapport (graissage, débroussaillage pour faciliter l'accès, numérotage...).

Cependant, certaines installations présentent des dysfonctionnements qui nécessitent leur remplacement.

Le Conseil municipal a donc décidé d'engager un programme de travaux sur 3 ans pour le remplacement des hydrants défectueux soit, dans l'ordre de priorité, celui de la Rue des Caves (2024), celui de la Rue du Vivier (2025) et celui de la Rue du Tanin (2026).

Le remplacement de la borne incendie située Rue des Caves sera effectué à l'occasion des travaux engagés sur le réseau d'eau potable par la Communauté de communes FerCher : la collectivité n'aura donc qu'à fournir le matériel, pour un montant de 2 808.00 € TTC, étant précisé que les dépenses relatives à la défense incendie du territoire ne sont pas subventionnables.

## Rémi+ Autopartage

Avec Rémi plus autopartage, la Région va expérimenter dans les territoires ruraux une nouvelle offre de mobilité à la fois durable, économique et adaptée aux besoins des habitants. Dans le département du Cher, c'est la Communauté de communes FerCher qui a été sélectionnée pour initier ce beau projet. Trois véhicules électriques seront disponibles sur l'intercommunalité, dont un à Civray d'ici la fin du mois de février. Il sera stationné près du square de Wildpoldsried, place de l'église.



En quoi consiste Rémi+ Autopartage ?

Le principe : des véhicules en libre-service, pratiques et abordables, pouvant être empruntés sur une journée entière ou une demi-journée.

Pour développer ce service, la Région Centre-Val de Loire s'est appuyée sur ses délégataires de services publics de car REMI (Transdev et RATP Dev), qui ont conclu un partenariat avec l'opérateur d'autopartage CLEM.

Comment profiter de ce nouveau service ?

Pour des déplacements moins polluants et moins coûteux, découvrez comment accéder au service Rémi+ Autopartage.

[S'inscrire gratuitement](#)

Première étape : s'inscrire gratuitement sur [remiautopartage.clem.mobi](https://remiautopartage.clem.mobi) ou grâce à l'application disponible sur smartphone. Ensuite, vous n'avez qu'à compléter les informations demandées et à suivre ces étapes :

- 1 : créez votre compte usager,
- 2 : envoyez les pièces justificatives (votre permis de conduire valide et un justificatif de domicile),
- 3 : remplissez vos coordonnées bancaires en toute sécurité avec le protocole 3D Secure (cryptage des données personnelles),
- 4 : votre compte est validé dans un délai de 48h.

[Réserver sa voiture en quelques clics](#)

Pour utiliser un véhicule, vous devez effectuer une réservation en ligne en indiquant la plage horaire souhaitée. Une heure avant le début de la réservation, vous recevrez par mail ou par sms un code permettant de déverrouiller un boîtier contenant la clé ou le badge d'activation du véhicule.

### Restituer le véhicule facilement

Pour restituer le véhicule, stationnez-le sur la place réservée au service Rémi+ Autopartage, au même emplacement que celui de départ. Et pensez au prochain utilisateur en mettant le véhicule en charge.

### Des tarifs avantageux

Pour rendre accessible à tous la mobilité décarbonée, la grille tarifaire est très avantageuse :

- 6 € la demi-journée,
- 12 € la journée, soit 12h consécutives.

Le coût d'usage est prélevé 24 h après la restitution du véhicule. Notez que le prix de la charge électrique est inclus dans le coût du service, mais pas la recharge si celle-ci est nécessaire durant la location.

Un système de caution de 100 € bloqués sur le compte (durant 7 jours maximum) a été instauré. Pour ne pas avoir à payer 900 € de franchise en cas de dommage, vous pouvez souscrire une assurance rachat de franchise.

### Des services d'assistance technique et de renseignements

En cas de difficulté ou de problème avec le véhicule, la mairie n'étant pas gestionnaire du service, le service d'assistance de Rémi+ Autopartage est joignable 24h/24 et 7j/7. Composez simplement le numéro affiché dans le véhicule.

## Projet MARPA

Compte tenu des difficultés rencontrées dans le projet de lotissement (contraintes d'urbanisme, hausse du coût de la viabilisation du terrain et des aménagements de voirie...), les élus ont décidé d'étudier la possibilité d'utiliser le terrain pour la construction d'une structure dédiée aux séniors.

Courant novembre, Madame PAZOS-MONVOISIN et Messieurs GUILLARD et JEANZAC se sont donc rendus à la MARPA de Lury-sur-Arnon pour visiter les locaux et rencontrer Monsieur Jean-Christophe BILLOU, responsable de la Fédération Nationale des Maisons d'Accueil et Résidences Pour l'Autonomie (FNMARPA). Ce dernier accueille très favorablement la proposition de la commune, une implantation à Civray permettant d'assurer un meilleur maillage du territoire en terme d'offre de logements réservés aux personnes âgées.

Le projet a également été évoqué avec nos Conseillers Départementaux, Madame Marie-Line CIRRE et Monsieur Philippe CHARRETTE, totalement favorables au projet et prêts à le défendre. Celui-ci pourrait d'ailleurs parfaitement s'inscrire dans le projet global de territoire de la Communauté de communes Fer-Cher.



## Accueil périscolaire : cette année, on affiche complet !

Les effectifs des classes ayant sensiblement augmenté à la rentrée 2023, le nombre d'enfants accueillis au sein des services périscolaires a lui aussi grimpé en flèche !



Une belle équipe de 20 enfants se donnent rendez-vous tous les soirs pour venir s'amuser, se retrouver autour d'activités diverses :

- activités manuelles à thème,
- activités de création, coloriage,
- lecture,
- développement de la motricité, pratique sportive au city-stade,
- jeux de société, de réflexion, d'éveil relaxation...

Toutes les activités sont déclinées selon les âges et les besoins spécifiques des enfants accueillis.



Malgré l'effort de la commune pour renforcer l'encadrement à la garderie du soir en mettant un agent supplémentaire et plus longtemps, nous sommes dans l'incapacité d'accueillir l'ensemble des enfants, même de façon ponctuelle, car il nous faut respecter un taux d'encadrement.

La commission affaires scolaires et périscolaires réfléchit à une solution.



## Bibliothèque de Civray

Notre bibliothécaire étant pour le moment indisponible, une administrée bénévole continue d'assurer une permanence à la bibliothèque municipale :

- les mercredis de 10h00 à 11h30

Vous pouvez venir consulter des ouvrages, réserver des documents ou même emprunter des ouvrages.

N'hésitez pas !

Madame LABILLE, forte d'une longue expérience en accueil de bibliothèque, se fera un plaisir de vous renseigner et de vous conseiller.



## Restaurant scolaire

Du fait des horaires des transports scolaires, qui conditionnent les horaires de l'école, les enfants disposent d'une pause-déjeuner relativement courte pour prendre leur repas et s'oxygéner suffisamment avant de retourner en classe. Aussi, le temps de cantine s'avère difficile pour quelques-uns.



Pour limiter les écarts de comportement et faire de cette pause méridienne un moment de détente, une charte du « bien vivre ensemble à la cantine » va être mise en place et des parents de l'association « Les Ecoles Buissonnières » se sont proposés pour assurer une présence supplémentaire ponctuelle auprès des enfants au mois de janvier.

Gageons que ces actions permettront de faciliter le service et de donner à chacun la sérénité et le calme nécessaire à ce temps de partage et de détente.

La mairie tient à remercier tous les intervenants impliqués dans ces actions.

### Opération Bénin – école de Civray

A partir de la fin de l'année scolaire 2022-2023, les enseignantes de l'école de Civray avaient organisé une collecte de dons de vêtements et de matériel scolaire au profit de la maternelle de Ladji, au Bénin. Les enfants et leurs parents s'étaient fortement mobilisés.

Fin septembre, cette collecte a pu être acheminée à ses destinataires par l'association de solidarité internationale HumaniCher. Les enfants de la maternelle (PS/MS) en avaient profité pour envoyer les castagnettes qu'ils avaient fabriquées.

Après réception, la maîtresse de Ladji, les élèves et leurs parents ont remercié tous les parents et enfants de Civray pour leur générosité !

Le partenariat avec le Bénin se poursuit pour le plus grand plaisir des enfants...



Ouverture d'une des valises réceptionnées

Don de maillots et de ballons pour les enfants de Ladji



Fresque avec les dessins de mains des enfants de Civray

## Le spectacle de fin d'année

Le matin du vendredi 8 décembre, tous les enfants du RPI Civray– St Ambroix étaient invités à venir à la salle des fêtes de Civray découvrir le spectacle de Noël offert par les écoles, en partenariat avec les mairies des deux communes et l'association des parents d'élèves de Civray-Saint Ambroix. Au travers de nombreux numéros de magie demandant dextérité et concentration, les enfants ont pu participer au spectacle en tant qu'assistants !

Le magicien a même fait apparaître le Père Noël qui a remis, à tous ces enfants sages, des douceurs bien méritées. Un moment festif et de convivialité.



L'arrivée du père Noël...



qui a prévu des friandises pour les plus jeunes...



...et pour les plus grands !



Francis DARCY – Côté Magie –  
et son assistant (son fils)

## Opération Téléthon - décembre 2023

Cette année, la commune de Civray a participé au Téléthon en organisant une collecte de dons à l'occasion du marché de producteurs du 25 octobre 2023. Les dons récoltés

pendant la manifestation, mais également en mairie, ont été remis à l'Amicale Cyclo Florentaise lors de leur randonnée du Téléthon du vendredi 1er décembre 2023. Les participants ont été accueillis par une petite troupe amassée, chaleureuse et dynamique. Merci à eux ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette action. Le rendez-vous est pris. A l'année prochaine !



## Sapins de Noël des hameaux

A partir du mois de décembre, fleurissent dans nos hameaux de drôles de petits arbustes tout décorés. Celui du Grand Entrevins, coincé entre la mare et la route, s'est paré de multiples couleurs pour tenir compagnie au bonhomme de neige réalisé par l'atelier créatif.



## Agence Postale Communale - distribution du courrier

Pour information, les retards ou problèmes dans la distribution du courrier ou des colis ne sont pas imputables à l'Agence Postale de Civray, cette mission étant organisée par le Centre de tri de La Poste de Bourges. En cas de réclamation, vous devez appeler le 3631. Rien de sert donc de prendre à partie notre gestionnaire d'Agence Postale, toujours prête à vous rendre service et envers laquelle nous vous demandons de rester courtois.

## Recensement de la population 2023

En 2023, Civray a réalisé le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer les projets permettant au mieux d'y répondre.



Mesdames Françoise AUBOUET et Françoise LEGRAND, agents recenseurs recrutés par la commune, ont ainsi distribué les documents nécessaires et ont éventuellement rendu visite aux Civrayens et Civrayennes pour leur apporter des précisions sur l'importance des données recueillies et parfois même pour les aider à répondre à l'enquête via internet.

Grâce à elles, la quasi intégralité des logements a été enquêtée et la commune dispose donc de statistiques fiables pour mettre en place ses projets (en lien avec la mobilité, la gestion des logements vacants, l'offre de services publics...). Nous les remercions pour leur travail de qualité. Nous remercions également les administrés qui ont, dans leur grande majorité, participé avec beaucoup de réactivité et de bonne volonté à cette opération.

Pour information, la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 930 habitants.

## Enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années, tout au long de l'année, une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes habitant ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'INSEE au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous à cette enquête, quelle que soit votre situation, est fondamentale car elle détermine la qualité des résultats.

Si votre logement est tiré au sort et qu'un enquêteur de l'INSEE prend contact avec vous, nous vous demandons donc de lui réserver le meilleur accueil. Tout comme pour le recensement de la population, vos réponses resteront strictement confidentielles et ne serviront qu'à l'établissement de statistiques, comme la loi en fait la plus stricte obligation.

## L'atelier créatif

Depuis l'an dernier, l'atelier créatif se réunit les jeudis après-midi dans les locaux de l'ancienne école afin de confectionner les décors qui orneront les places et les routes au fil des saisons. Si vous souhaitez intégrer ce groupe de bénévoles et ainsi participer à l'embellissement de la commune, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie.

## Les bricoleurs en herbe ou les Racassous



En octobre dernier, Dominique MATLY, Michel AUBOUET, Joël CHEVREAU et Fabien NICOLAS nous ont proposé de fabriquer de façon bénévole trois chalets pour le marché de Noël. Manifestement, ils ont encore des idées.

Les élus remercient très chaleureusement **l'atelier créatif** et **les Racassous** pour leur investissement et leur participation dans l'embellissement de notre commune.

## CCAS

### Repas des aînés

Le Dimanche 26 Novembre 2023 s'est déroulé le traditionnel repas du CCAS. Environ soixante convives étaient présents et « toujours aussi ravis de se retrouver » !



Un tel engouement nous conforte dans l'idée qu'il est très important de maintenir ce rendez-vous. En effet, malgré une inflation qui pèse sur tout le monde, la municipalité et les membres du CCAS ont décidé de reconduire ce moment de convivialité autour d'un repas préparé par le traiteur BIGOT et un dessert des Gourmandises de Civray. Pour animer cet après-midi, nos aînés ont pu danser avec l'orchestre VARIANCES, participer à une tombola et pousser la chansonnette avec les enfants du RPI Civray – St Ambroix sur des chants de Noël !



Nous tenons tout particulièrement à remercier les associations Civray Festivités, Le Gardon de Civray et Les Gaulois de Bois-Ratier pour leurs divers dons pécuniers qui ont contribué et permis de maintenir ce repas. Pour nos aînés qui ne pouvaient malheureusement pas être présents et qui souhaitaient un colis, celui-ci leur a été apporté à domicile à la mi-décembre par les membres du CCAS.

## Les aides du CCAS

Aides	Montant	Pièces à fournir	Délai pour faire la demande
Cadeau de naissance	30 €	RIB + justificatif de domicile	1 an à compter de la naissance
Aide à la conduite accompagnée*	75 €	Attestation d'inscription à la conduite accompagnée + RIB + justificatif de domicile	6 mois à compter de la date d'inscription à l'auto-école
Installation d'un dispositif d'alerte (Bracelet/ médaillon)	Jusqu'à 40 €	Facture acquittée + RIB + justificatif de domicile (non cumulable avec l'aide à l'achat d'une boîte à clés)	6 mois à compter du début du contrat de téléassistance
Achat d'une boîte à clés	Jusqu'à 40 €	Facture acquittée + RIB + justificatif de domicile (non cumulable avec l'aide à l'installation d'une dispositif d'alerte)	6 mois à compter de l'achat
Aide aux futurs lycéens*	25 € (en bon d'achat)	Copie de l'affectation en lycée + justificatif de domicile	Valable jusqu'au 30 septembre de l'année

### Pour toutes les aides :

L'aide ne sera pas attribuée si le demandeur ou ses parents sont redevables d'une quelconque dette envers la collectivité.

### \* Pour l'aide à la conduite accompagnée et l'aide aux futurs lycéens :

Il est précisé que, sauf emménagement récent, le bénéficiaire devra avoir suivi sa scolarité au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Civray – Saint Ambroix et ses frères et sœurs, s'il en a et s'ils sont en âge d'y être accueillis, devront y être inscrits.

## Les commémorations du 8 mai et du 11 novembre



Comme chaque année, les commémorations du 8 mai et du 11 novembre sont l'occasion de rendre hommage à nos Morts pour la France !

Un devoir de mémoire que nous leur devons pour ne pas oublier. Nous remercions nos jeunes, chaque fois plus nombreux pour accompagner nos anciens combattants et les sapeurs pompiers de Chârost.

Nous vous rappelons que les commémorations ont toujours lieu au cimetière avec un rassemblement à l'entrée à 10h50.



## Les Ecoles Buissonnières

Pour nous contacter :

[lesecolesbuissonnieres@hotmail.com](mailto:lesecolesbuissonnieres@hotmail.com)

Facebook : Les écoles buissonnières de Civray / St Ambroix

Membres du bureau	
Présidente	Céline CHAMBARET
Secrétaire	Claire BIGOT
Trésorière	Pauline JIREAU

Bilan de l'année passée / Retour sur quelques dates clés de 2022-2023 :

26/10/22 : Concours de déguisement spécial Halloween au marché des producteurs à Civray

10/12/22 : Présence au marché de Noël de Civray

04/03/22 : Carnaval à St Ambroix

02/04/23 : Chasse aux œufs de Pâques à Civray

23/04/23 : Buvette lors du marché de producteurs à Civray

05/06/23 : Buvette lors du concert de Petit K à St Ambroix

30/06/23 : Kermesse avec diverses activités gratuites sous le soleil avec les rires des enfants

01/10/23 : Randonnée à l'Abbaye de la Prée

25/10/23 : Halloween, la maison hantée lors du marché de producteurs à Civray

09/12/23 : Présence au marché de Noël de Civray



L'association est composée de parents bénévoles. Son rôle est d'animer la vie scolaire du RPI Civray – St Ambroix. Elle participe financièrement aux sorties et animations scolaires. Pour l'année scolaire 2023-2024, nous avons déjà effectué un 1<sup>er</sup> versement de 1000 € pour la classe de découverte en Vendée des CE1, CE2, CM1 et CM2.

## Après-midi théâtre

Dans le cadre du PACT (Projets Artistiques et Culturels du Territoire) initié par FerCher, la commune essaie de proposer aux habitants des représentations théâtrales.

Le 3 décembre, la troupe du théâtre Avaricum est venue nous présenter une de ces dernières pièces, « PAS PLEURER », l'histoire d'une vieille dame, réfugiée espagnole au début des années 40 et qui raconte à sa petite fille une partie de sa vie, son départ pendant la guerre civile espagnole.

Ce fut un bel après-midi à la salle des fêtes et vous avez été nombreux à venir applaudir la troupe.



## Civray Festivités

### Pour nous contacter :

Adresse : 2 place de l'Eglise

Mail : [civray18.festivites@gmail.com](mailto:civray18.festivites@gmail.com)

Téléphone : 06 37 63 38 57

Site internet : [www.civrayfestivites.fr](http://www.civrayfestivites.fr)

Membres du bureau	
Président	Jean-Michel CRUZ
Secrétaire	Annie JEANZAC
Trésorier	Daniel LEMAISTRE

### Le mot du Président :

« L'année 2023 s'est écoulée et nos manifestations, paëlla, concours de pêche, choucroute et présence sur les marchés des producteurs de la commune, sont des temps forts : les marchés d'Halloween et de Noël ont rassemblé nos concitoyens dans la bonne humeur.

Merci à tous de faire vivre notre commune par votre présence, merci aux membres du bureau et aux adhérents bénévoles pour leur implication tout au long de cette année 2023, espérant que l'année 2024 nous réserve autant d'activités et de participations.

Bonne année à tous ! »

Jean-Michel CRUZ



## Le comité de jumelage

Membres du bureau	
Président	Serge JEANZAC
Secrétaire	Marie LEDET
Trésorière	Françoise LEGRAND

### Contact :

Adresse : 2 Place de l'église

Tél : 06 65 44 66 04

Mail : [comitejumelage.civray@gmail.com](mailto:comitejumelage.civray@gmail.com)

### Bilan de l'année passée :



Le comité de jumelage a eu une belle année 2023 avec, au mois d'août, le voyage à Wildpoldsried. Un groupe de 30 personnes s'y est rendu pour des retrouvailles après plus de 5 ans sans rencontre du fait du Covid. Nous avons passé 5 jours magnifiques sous le soleil de Bavière, entre balade en montagne, pont suspendu en Autriche, soirée officielle, Festwoche à Kempfen... des moments d'amitié et de partage incomparables.

Puis, en septembre, nous avons organisé une fête Bavaroise à Civray. 12 musiciens de l'orchestre de Wildpoldsried sont venus animer la journée. Encore une belle démonstration de la force des liens qui unissent nos 3 communes : Wildpoldsried, Civray et Saint Ambroix. Un grand merci à eux.

Nous avons également organisé, au cours de l'année, plusieurs repas et événements.



Le jumelage fêtera ses 40 ans en 2026 mais les membres du comité sont « vieillissants ». Nous recherchons donc de nouveaux adhérents afin de faire perdurer cette belle amitié franco-allemande. N'hésitez pas à nous contacter !



En septembre 2023, un olivier a été planté dans le square de Wildpoldsried, en hommage à une amie allemande décédée quelques jours avant la fête bavaroise organisée par le comité de jumelage.



## Le comité de Saint Vincent d'Entrevins

Membres du bureau	
Président	Patricia MONTAROU
Vice-président	Jeannine COLMAIRE
Secrétaire	Jeannine LEFEBVRE
Trésorier	Serge LEFEBVRE
Trésorier adjoint	François LEJOT

**Contact :** Patricia MONTAROU au  
06.64.74.84.33  
joel.montarou@orange.fr

Le Comité de Saint Vincent d'Entrevins a organisé le 27 janvier 2024 une cérémonie religieuse de Saint Vincent en l'église de Civray, cérémonie suivie d'un pot de l'amitié, de dégustation de galettes à la salle des fêtes de Civray avec les Bâtonniers Séverine et Arnaud PHILIPPE. Cette festivité était animée par le groupe folklorique « les Bordins de l'Arnon ».



## France services Saint-Florent-sur-Cher

Un conseiller numérique vous accueille à La Poste de Saint-Florent-sur-Cher pour vous aider dans les usages quotidiens du numérique. N'hésitez pas à le solliciter si vous rencontrez des difficultés pour effectuer vos démarches via internet.

**À Saint Florent sur Cher  
je suis accompagné  
gratuitement  
pour découvrir  
les services numériques.**

CONSEILLER NUMÉRIQUE  
France services

FRANCE FRANÇAIS

Financé par  
l'Union européenne

laposte.fr Instagram Facebook

LA POSTE

**Usages des services numériques :  
découvrez nos accompagnements  
individuels et nos formations  
en groupe pour vos premiers pas  
ou pour vous perfectionner.**

- Création d'adresse e-mail
- Démarches administratives
- Vente ou achat en ligne
- Téléconsultation
- Opérations bancaires
- Réseaux sociaux...



### Permanences services numériques :

Lundi, mardi et jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h

**Jean-Christophe CHÂTEAU**

jean-christophe.chateau@conseiller-numerique.fr  
07 89 04 34 68

### La Poste

5 bis Avenue Gabriel Dordain

**18400 SAINT FLORENT SUR CHER**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Mercredi et samedi : 9h - 12h



## Commandes groupées

Chaque année, la Municipalité organise des commandes groupées pour le fioul et la vidange des fosses septiques.

Pour rappel, nous organisons 2 commandes de fioul : une en janvier et une autre fin août/début septembre. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à appeler le secrétariat de mairie en amont.

Pour la vidange des fosses septiques, nous attendons d'avoir au minimum 3 foyers intéressés pour que les tarifs soient avantageux.

Nous vous rappelons que c'est un service proposé par la Municipalité et qu'avant chaque commande elle sollicite des devis auprès de différents prestataires. Sur la demande de plusieurs administrés, nous allons étudier la possibilité d'étendre les commandes pour les pellets. Avant de contacter les sociétés, nous souhaiterions connaître le nombre approximatif de personnes qui seraient intéressées. Si c'est votre cas, merci de contacter le secrétariat de mairie avant le 29/02/2024.

Rappel : le fait que les commandes soient groupées implique que les livraisons ne peuvent en aucun cas être individualisées.

**Tarifs concessions**

Espace cinéraire	15 ans	30 ans	50 ans	Par urne supp	Perpétuelle
Cases	220 €	325 €	535 €	25 €	
Cavernes	325 €	430 €	640 €	25 €	
Concessions cimetière			220 €		535 €
Dispersion des cendres	40 €				

**Tarifs location des salles**

SALLE DES FETES	USAGERS DE LA COMMUNE	USAGERS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
Forfait week-end	250 €	480 €	150 €
1 journée (uniquement en semaine)	165 €	320 €	100 €
Vaisselle	30 €		
Forfait Chauffage (à la demande)	50 €		
Caution	500 €		
Caution ménage	100 €		
Règlement à la signature du contrat Les associations de CIVRAY bénéficient d'une location gratuite par an, la deuxième est facturée 40 € et les suivantes sont facturées 150 €			

SALLE D'ENTREVINS	Associations Hors Commune	Manifestation commerciale	Goûter d'anniversaire	Obsèques
Tarif	60 €	50 €	50 €	20 € (du 1/10 au 1/3 pour chauffage)
Modalités	Réunion	Week-end	Samedi de 13h à 19h	
Caution	50 €			
Les associations de CIVRAY bénéficient de la location gratuite				

<b>TABLES ET CHAISES</b>	20 € pour les administrés de CIVRAY – uniquement sur la commune - Caution de 100 €
<b>SANITAIRES CHIMIQUES</b>	Uniquement pour les associations communales - mise à disposition facturée 60,00 € - Caution de 500 €

## Loi APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables)

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et demande aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR), en tenant compte du potentiel du territoire et des installations déjà présentes.

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives. Même si les porteurs de projets seront incités à se diriger prioritairement vers les ZAENR, des projets pourront être autorisés en dehors. Un comité de projet sera alors obligatoire afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet.

A l'inverse, le fait qu'un projet soit situé en zone d'accélération ne garantira pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables. L'instruction des projets restera faite au cas par cas. Outre leurs obligations fiscales, la loi précise que les porteurs de projets seront tenus de financer des projets en faveur de la transition énergétique portés par les communes ou par les Communautés de communes, ce qui pourrait permettre à la collectivité d'engager des projets de rénovation énergétique ou d'équipement en solutions de chauffage « écologiques » (pompe à chaleur...).

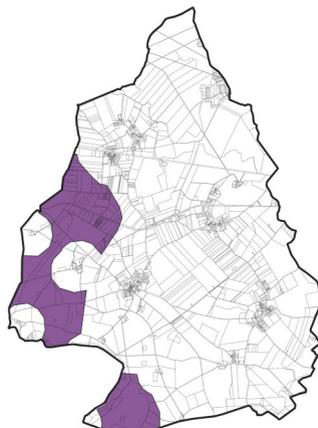
Malgré une certaine réticence à proposer des zones, les élus de Civray ont tout de même travaillé sur 2 cartes de ZAENR assez restrictives, l'une pour les projets éoliens et l'autre pour les projets photovoltaïques, pour garder un maximum de regard sur ces types d'installations. Les collectivités ne peuvent en effet pas rendre une « copie blanche » car elles doivent contribuer à atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...). Les élus craignent que, à défaut de proposer suffisamment de superficie, l'Etat n'impose l'intégration en ZAENR d'une plus grande partie du territoire.

Conformément à la loi, une consultation de la population a été engagée en octobre-novembre sur les zonages proposés. 26 participations ont été reçues, participations qui, dans la grande majorité des cas, soit approuvent les choix opérés par la collectivité dans la délimitation des zones d'accélération proposées pour l'énergie éolienne et pour l'énergie photovoltaïque, soit ne désapprouvent pas les choix de la collectivité mais sont, d'une manière beaucoup plus générale, favorables aux installations photovoltaïques et défavorables aux projets éoliens quels qu'ils soient.

Au vu de l'avis de sa population et des contraintes qui s'imposent à la collectivité, le Conseil municipal a décidé par délibération du 24/11/2023 de proposer à l'Etat les zones telles que définies pour la consultation.



En orange, les zones d'accélération proposées pour les projets photovoltaïques (entre Le Coudray et Bois-Ratier) et, en violet, les zones d'accélération pour les projets éoliens



## Arrêt du réseau téléphonique cuivre historique d'Orange

L'opérateur historique, gestionnaire du réseau cuivre, Orange (ex France Télécom) va progressivement arrêter le réseau téléphonique actuel (téléphone et internet par l'ADSL) à partir du 01/01/2025.

Pour la commune de Civray, l'arrêt commercial (impossibilité de souscrire ou modifier un abonnement) est programmé pour le 01/01/2026 et l'arrêt technique (plus de tonalité et démontage du réseau) est programmé pour le 01/01/2027.

A cette date, tous les bâtiments de la commune seront éligibles à la fibre, dont la fin du déploiement est prévue pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024. Il est important pour les détenteurs de systèmes d'alarmes ou de systèmes de télé-assistance de s'assurer au préalable de la compatibilité de leur système avec la téléphonie sur IP (téléphone par internet).

Pour ceux qui n'auraient besoin que du téléphone (sans internet et sans TV), il existe chez certains opérateurs des offres à un tarif équivalent à leur abonnement actuel, sans changer de numéro. Il existe aussi, éventuellement, des téléphones ressemblant aux postes actuels mais qui fonctionnent avec une carte SIM via les réseaux GSM 4G/5G : ce système implique un changement de numéro.

Pour l'année 2024, le raccordement à la fibre est toujours gratuit (payé à l'opérateur par le Syndicat Mixte Ouvert Berry Numérique) dans la limite d'une longueur de 150 m de branchement en domaine privé. Les opérateurs n'ont donc pas à vous facturer de frais de raccordement.

## SICTOM Champagne Berrichonne

### Distribution des sacs poubelles :

A partir de 2024, les sacs d'ordures ménagères noirs de 100L seront remplacés par des sacs de 50L et les administrés recevront plus de sacs jaunes que les années précédentes.

La distribution est prévue le vendredi 9 février 2024 de 16h à 18h et le samedi 10 février 2024 de 10h à 12h, à la grange, place de l'Eglise.

### Je composte, tu compostes, nous compostons...

Conformément à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée (« poubelle noire »).

Le SICTOM d'Issoudun, en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères, a débuté une opération permettant aux familles, n'ayant jamais fait de demande auparavant, de s'équiper d'un composteur individuel pour un montant de 15 € (sachant que le prix d'achat est de l'ordre de 50 € par composteur).

Vous pouvez dès à présent réserver l'un d'eux en contactant le syndicat par mail à l'adresse [contact@sictom-cb.fr](mailto:contact@sictom-cb.fr) ou par téléphone au 02 54 03 60 90.

Le règlement se fait uniquement par chèque libellé à l'ordre du trésor public.

### Horaires des déchetteries

Déchetterie	Jours et horaires d'ouverture	Accès
Issoudun Z.I. rue Guillaume Massicot	Du Lundi au Jeudi : 8h-11h et 13h30-17h Vendredi : 8h-11h et 14h30-16h	Particuliers et artisans
Lunery Cité de Rosières	Lundi et Vendredi : 9h15-12h et 13h45-17h30 Samedi : 9h-12h et 13h30-17h30	Particuliers
Neuvy-Pailloux Chemin des Marais	Lundi, Vendredi et Samedi : 9h-12h et 13h30-17h30	Particuliers
Saint-Florent sur Cher Rue René Fontaine	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h-12h et 13h30-17h30	Particuliers et artisans
Vatan Z.I. Les Noyers	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 9h-12h et 13h30-17h30	Particuliers
Vouillon Route de Lignièrès	Lundi et Vendredi : 9h15-12h et 13h45-17h30 Samedi : 9h-12h et 13h30-17h30	Particuliers

## Que faire en cas de :

### **Problème d'eau (avant compteur) ou fuite d'eau constatée sur la voie publique :**

- Pendant les heures ouvrables : appeler les services techniques de la Communauté de communes FerCher au 02 48 55 87 53 ou signaler sur l'application intramuros onglet « services »/ rubrique « signaler ».

- En dehors des heures ouvrables : appeler l'astreinte FerCher au 07 85 23 74 72.

En cas de fuite après le compteur, appeler un plombier.

### **En cas de coupure de courant :**

Appeler le numéro de dépannage inscrit sur la facture de votre fournisseur d'énergie ou le numéro d'urgence dépannage d'ENEDIS au 09 72 67 50 18.

### **Panne d'internet (ou de téléphonie) :**

Appeler le SAV de votre opérateur.

### **Ligne téléphonique (cuivre) ou poteau Orange (étiquette bleue) cassé (ou dangereux) ou plaque dangereuse (ou manquante) sur voirie :**

<https://signal-reseaux.orange.fr> ou appeler pendant les heures ouvrables au 0800 083 083 et, en dehors des heures ouvrables, au 0800 67 26 43.

### **Ligne fibre optique ou poteau Berry Numérique (étiquette blanche) cassé ou dangereux :**

<https://dommages-reseaux.axione.fr/dommages/BFO> ou appeler le 02 45 45 00 30.

### **Ligne électrique (BT 220/380V ou HTA 15/22kV) à terre :**

**Ne pas toucher les fils et ne pas s'en approcher** et appeler le 09 72 67 50 18.

Si les fils sont sur la voie publique et présentent un danger, appeler aussi les pompiers : 18 ou 112.

### **Candélabre (éclairage public) qui ne fonctionne pas :**

Appeler le secrétariat de mairie ou utiliser l'appli Intramuros onglet « services »/rubrique « signaler ».

### **Dégradation importante sur chaussée ou dépôt sauvage d'immondices :**

Appeler le secrétariat de mairie ou utiliser l'appli Intramuros onglet « services »/ rubrique « signaler ».

## A vos agendas pour 2024

### Manifestations organisées par la Municipalité

- 14 janvier : Vœux du maire
- 15 mars : Saint Patrick
- 27 mars : Marché des producteurs
- 24 avril : Marché des producteurs
- 29 mai : Marché des producteurs
- 26 juin : Marché des producteurs
- 28 juin : Fête des écoles
- 14 juillet : Galettes dans les hameaux
- 25 septembre : Marché des producteurs
- 30 octobre : Marché de producteurs « Thème Halloween »
- 24 novembre : Repas du CCAS
- 7 décembre : Marché de Noël

### Manifestations organisées par Civray Festivités

- 15 mars : Fête de la St Patrick
- 27 mars : Marché des producteurs
- 20 ou 21 avril : Paëlla ou couscous
- 5 mai : Foire à tout
- début juillet : Concours de pêche
- 14 août : Fromagée
- 30 octobre : Marché des producteurs « Thème Halloween »
- 7 décembre : marché de Noël

### Manifestations organisées par Le Comité de Jumelage

- 20 janvier : Assemblée générale
- 25 février : Aligot
- 26 juin : Marché des producteurs
- 28 juillet : Brocante
- 26 octobre : Fête Bavaroise (2ème édition)

### Manifestations organisées par Les Ecoles Buissonnières

- 17 février : Carnaval à Saint Ambroix
- 24 mars : Pâques à Civray
- 24 avril : Marché des producteurs
- 28 juin : Kermesse

### Manifestations organisées par Le Comité de Saint Vincent d'Entrevins

- 27 janvier : Cérémonie à l'Eglise de Civray
- 9 mars : Dîner dansant
- 29 mai : Marché des producteurs

Samedi 2 mars, l'**AFACCC 18** (L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants) du Cher : Démonstration de travail de chiens courants sur lapins de garenne - Trompes de chasse (midi et soir)  
Contact : 06 76 67 83 69

### Fêtes des voisins

- 2 juin : Entrevins
- 8 juin : Le Coudray
- 31 août : Bois-Ratier